

## 6. PROMOTION DE L'INNOVATION DE LA CRÉATIVITÉ ET DU TRANSFERT DE TECHNOLOGIE

Cette section examine les questions et les défis clés ayant trait à la promotion de l'innovation, de la créativité nationales et du transfert de technologie dans les pays en développement et dans les économies en transition avant de dresser une liste détaillée destinée à guider, sur la base des éléments de preuve disponibles, une évaluation de la capacité d'un pays à promouvoir ces objectifs au travers de l'exploitation du système des DPI. A bien des égards, en raison de la faiblesse de la base scientifique et technologique dans les PMA, ceci peut être une partie importante de l'exercice d'évaluation des besoins financiers et techniques pour ce qui est de la promotion du développement social et économique durable et nécessitera certainement de larges efforts soutenus, dans le long terme.

### **Questions et défis clés**

La plupart des PMA ne peuvent consacrer que peu de ressources à l'innovation et ne peuvent générer que de très faibles niveaux de propriété intellectuelle (industrielle) à protéger au moyen du système formel de brevets et de marques de fabrique. Par exemple, près de 90% des brevets octroyés en 2000, aux États-Unis, provenaient des États-Unis, de l'Europe et du Japon. Pour prendre en compte cette situation, les PMA doivent avoir davantage de capacités plus larges que les capacités administratives et institutionnelles minimales nécessaires pour mettre un place un système raisonnablement harmonieux d'administration et de mise en application des DPI.

Les PMA doivent disposer d'un cadre de politique et institutionnel national suffisamment doté de ressources et correctement coordonné pour appuyer le développement de leurs capacités d'innovation nationales en maximisant l'accès aux technologies et aux connaissances protégées par des DPI (au moyen de services de recherche d'information sur les brevets subventionnés et d'un appui à l'amélioration des capacités de transfert de technologie dans les universités). Ils doivent également renforcer les établissement de recherche et de développement et d'enseignement et mener des campagnes d'éducation et de sensibilisation du public qui se concentrent sur l'importance de l'utilisation de l'innovation, de la créativité et du transfert de technologie pour aider à réaliser les buts de développement économique et social.<sup>21</sup>

Les faits montrent que ces impératifs ne sont pas toujours correctement reflétés en ce moment dans les cadres de politique et l'infrastructure institutionnelle dans les PMA, ou, de fait, dans la plupart des programmes de coopération techniques appuyés par les organisations donatrices. Le « coût de l'ignorance » en ce qui concerne les DPI peut être élevé même lorsque la violation des droits n'est pas en cause. Il suffit de prendre en considération la répétition inutile de la recherche et du développement dans le secteur industriel. Ceci survient le plus souvent dans le domaine des petites et moyennes entreprises (PME), mais n'est pas limité à ce secteur. Il est également reconnu que de grandes organisations gouvernementales de recherche bien financées ont « réinventé la roue », n'étant pas suffisamment conscientes ou informées sur le système des DPI. Cette mauvaise affectation de ressources rares en matière de recherche et développement peut entraîner des coûts directs significatifs.

Les coûts d'opportunité associés à la réticence des entreprises commerciales à innover par manque de compréhension des DPI sont tout aussi significatifs, bien que plus difficiles à quantifier. Il n'est pas rare de voir des PMA insuffisamment informées sur les DPI faire preuve de peu d'enthousiasme pour s'aventurer dans des domaines d'affaires où ils peuvent se sentir menacés par des concurrents litigieux

Par exemple, une petite entreprise qui ne comprend pas que le brevet étranger d'un concurrent n'est pas applicable dans son pays, ou qu'un brevet octroyé il y a 30 ans n'est plus applicable, a un désavantage compétitif sérieux sur le marché. De même, un producteur national de biens qui compte sur des fournisseurs étrangers de pièces brevetées est souvent peu susceptible de substituer ses propres pièces fabriquées localement à l'expiration du brevet des fournisseurs, s'il n'a pas une bonne connaissance de base du système de brevets.

Un PMA peut plutôt engranger des gains réels de l'exploitation de l'effort intellectuel déjà fourni par une autorité étrangère majeure en matière de brevets dans l'établissement des critères ADPIC pour la brevetabilité, y compris la nouveauté, l'inventivité et l'applicabilité industrielle, en concentrant des ressources techniques rares sur des activités qui offrent davantage de retombées. Celles-ci pourraient comprendre des activités telles que l'aide aux PME en vue de l'accès et de l'exploitation de la technologie appropriée divulguée dans la documentation relative aux brevets.

### **Liste de contrôle de l'évaluation diagnostique**

#### **Profil et caractéristiques de l'innovation, de la créativité et du transfert de technologie dans le pays**

- Quelles sont les principales caractéristiques de l'innovation dans les différents secteurs de l'économie ? Dans quelle mesure l'activité d'innovation existante relève-t-elle du système formel de propriété intellectuelle ?
- La recherche et développement est-elle menée de manière significative dans les universités, collèges, instituts et au niveau des entreprises dans le pays ?
- Quelle sont l'échelle et les points de focalisation des principaux programmes publics et privés de recherche/développement ?
- Quelles sont les sources de technologie majeures dans les principaux secteurs économiques ?
- Une enquête sur l'innovation a-t-elle été menée ? Si oui, quels ont été les résultats ? Si non, il y en a-t-il une de projetée ?
- Le type d'innovation généré localement arrive-t-il au Bureau de la propriété intellectuelle ? Si non, pour quelles raisons ?

#### **Institutions et initiatives pour la promotion de l'innovation, de la créativité et du transfert de technologie**

- Des structures de recherche gouvernementales et les programmes d'octroi de bourses pour la recherche/développement sont-ils disponibles ?
- Des politiques publiques, des programmes d'encouragement et des subventions en faveur des industries nationales (pour les industries manufacturières ou culturelles telles que le cinéma, la musique et l'édition) et des investisseurs étrangers, dans les secteurs à forte intensité de technologie, sont-ils disponibles ?
- Les exemptions aux droits de brevet et au droit d'auteur à des fins d'éducation et de recherche en vue de promouvoir l'apprentissage, la recherche pour le suivi de l'innovation et la diffusion des connaissances techniques, sont-elles en place ?
- Quelles institutions nationales sont chargées d'élaborer et de mettre en œuvre la politique et les programmes pour la science et la technologie du pays ? Existe-t-il des sociétés d'auteurs, de compositeurs, d'écrivains, de musiciens et d'artisans ?
- Les institutions et les initiatives qui promeuvent l'innovation, la créativité et le transfert de technologie dans le pays sont-elles efficaces et correctement dotées de ressources ? Quelles sont les contraintes clés, le cas échéant ?
- Quels sont les besoins majeurs d'assistance technique pour l'amélioration de la politique, des programmes et des institutions des secteurs public et privé chargés de promouvoir l'innovation, la créativité et le transfert de technologie ?
- Le pays bénéficie-t-il d'assistance technique fournie par des pays donateurs sous forme d'incitations offertes à des entreprises et institutions sur leur territoire, afin de promouvoir et d'encourager le transfert de technologie vers les PMA, en conformité avec l'article 66(2) de l'Accord sur les ADPIC ? Si non, qu'est-ce qui pourrait être fait pour stimuler de nouvelles initiatives ?

**Mécanismes utilisés par le Bureau de la propriété intellectuelle pour sensibiliser davantage le public et rehausser la perception de la propriété intellectuelle, ainsi que l'utilisation et la gestion de la propriété intellectuelle par les PME et le secteur privé**

- Le Bureau national de la propriété intellectuelle et/d'autres ministères et agences mènent-ils des campagnes de vulgarisation et d'éducation actives afin de rehausser la sensibilisation du public et la perception de la propriété intellectuelle, ainsi que l'utilisation et la gestion de la propriété intellectuelle par les PME et le secteur privé ?
- Si oui, quelle est l'ampleur de tels programmes et ont-ils recours à l'un quelconque des éléments suivants : site Web ; publications et matériels audiovisuels ; radio et télévision ; orateurs et conférenciers ? Quels ont été les résultats et les expériences de tels programmes à ce jour ?
- Les foires d'invention/innovation, les prix, les spectacles sont-ils utilisés pour promouvoir la sensibilisation au recours à l'innovation, à la technologie et à la gestion de la propriété intellectuelle en vue d'appuyer le développement ?

- Des organisations intermédiaires (agences de développement du secteur privé, bureaux régionaux d'autres départements et agences, par exemple) sont-elles utilisées pour faire pression en vue d'une prise de conscience accrue de la propriété intellectuelle par le public, les PME et le secteur privé à travers le pays ?
- Des activités visant à rehausser la sensibilisation des entreprises à la propriété intellectuelle pour le développement, et la compréhension et l'utilisation de la propriété intellectuelle (le recours aux marques de fabrique dans le cadre d'une stratégie de commercialisation des exportations améliorée, par exemple) sont-elles incorporées aux programmes et services de développement du secteur privé national en faveur des PME ?
- Le Bureau national de la propriété intellectuelle fournit-il un accès à une base de données moderne et générale sur les systèmes d'information en matière de brevets à l'usage des nationaux, des entreprises et des organisations de recherche ? La base de données est-elle en ligne ? La base de données est-elle liée à d'autres bases de données globales sur les brevets ?
- Les renseignements sur les brevets sont-ils largement utilisés par les entreprises, les universités et les institutions de recherche/développement du pays ? Quelles sont les principaux besoins et contraintes en matière d'assistance technique et financière dans ce domaine ?

Qui ont les cibles clés des activités d'information du public ou de vulgarisation du Bureau de la propriété intellectuelle ? Dans quelle mesure les éléments suivants sont-ils inclus ?

- Le public général ?
- Le pays encourage-t-il la participation des femmes aux activités liées à la propriété intellectuelle ?
- Les musiciens, les artistes et les interprètes ou exécutants ?
- Les inventeurs et les innovateurs ?
- Les politiciens et les conseillers gouvernementaux de haut rang ?
- Le pouvoir judiciaire et les agences chargées de faire respecter les droits ?
- Les responsables publics, notamment le trésor, le développement économique/industriel, la culture, l'agriculture, l'emploi et l'éducation ?
- La communauté des juristes ?
- La communauté universitaire (enseignants et chercheurs) ?

- La communauté de la recherche/développement financée par des fonds publics ?
- La communauté des affaires et ses associations ?
- Les consommateurs organisés ?

**Opportunités de travailler en coopération avec des partenaires et des parties prenantes clés (complémentaires)**

- Une organisation de recherche national ou un conseil pour la science et la technologie existe-t-il dans le pays ?
- Y a-t-il des universités ou d'autres institutions universitaires qui mènent de la recherche pouvant avoir des applications industrielles ? De telles institutions sont-elles correctement liées à l'industrie ? Utilisent-elles actuellement le système des DPI et ont-ils des départements de transfert de technologie ?
- Existe-t-il organisations nationales existent-elles pour gérer les droits au nom des artistes, des compositeurs, des interprètes exécutants et d'autres détenteurs de droit d'auteur ?
- Y a-t-il une association (sous-nationale ou régionale) de professionnels des DPI active dans le pays ?
- Existe-t-il des associations d'inventeurs, d'artistes, de juristes, d'ingénieurs ?

**Des exemples fructueux de programmes publics nationaux et d'organisations étrangères de DPI sont-ils exploités pour rehausser la sensibilisation nationale à la propriété intellectuelle ?**

- Y a-t-il des exemples d'activités de sensibilisation du public menées par d'autres ministères publics ?
- Est-il possible d'évaluer les activités d'éducation et de sensibilisation du public dans les Bureaux des DPI d'autres pays et d'adopter/d'adapter les meilleures pratiques ?
- Les associations internationales de praticiens des DPI, de détenteurs de DPI et d'inventeurs ont-elles des programmes qui appuieraient des initiatives nationales ?
- Y a-t-il des programmes de coopération économique régionale qui peuvent appuyer les activités de sensibilisation nationale sur les DPI (dans le cadre de l'APEC, le SARC, l'ASEAN, la CEA, la SADC, le COMESA, la CEMAC, l'UEMOA, la Communauté de l'Afrique orientale et australe (EAC) et la CEDEAO) ?